



De gauche à droite :
**Lieutenant
David CŒUR-JOLY
(CVL-ERE 2015)**
Officier au groupement
territorial Centre, SDIS28.

**Capitaine
Martin LAMBERT
(CVL-MRI 2016)**
Préventionniste industrie,
SDIS76.

AU CŒUR DU RISQUE, INGÉNIEURS CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Au cœur du risque, les sapeurs-pompiers interviennent jours et nuits pour lutter contre les sinistres. Nous, ingénieurs de l'INSA Centre Val de Loire, souhaitons dans cet article présenter notre métier et notre façon de combattre le risque au quotidien.

Comment passe-t-on d'ingénieur INSA à sapeurs-pompiers ?

David : Avant d'entrer à l'INSA Centre Val de Loire, j'étais sapeur-pompier volontaire depuis plusieurs années. J'ai réalisé un cursus Energie, Risque, Environnement spécialité ingénierie et gouvernance des risques (en apprentissage). Suite à ce parcours, j'ai été recruté comme chargé de mission dans plusieurs Services Départementaux d'Incendie et de Secours pour réaliser des analyses de vulnérabilité des systèmes. En parallèle, j'ai préparé et obtenu le concours de Lieutenant de sapeur-pompier, je suis désormais en poste en unité territoriale.

Martin : Après un cursus MRI (Maîtrise des Risques Industriels) à l'INSA Centre Val de Loire, j'ai suivi une spécialité ISIS (Ingénierie de Sécurité Incendie et Structures) à l'INSA de Rouen. Suite à mon diplôme, j'ai été recruté au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Seine-Maritime à un poste d'ingénieur en prévention des industries, en CDD de 1 an. Parallèlement à cela, j'ai passé le concours de Capitaine et l'ai obtenu.

Vous êtes officiers de sapeurs-pompiers, qu'est-ce que cela signifie ?

L'officier n'est ni plus ni moins qu'un cadre sapeur-pompier. Chaque grade a ses prérogatives.

Le Lieutenant est un cadre intermédiaire (catégorie B de la fonction publique territoriale). Il occupe un poste fonctionnel, souvent en centre d'incendie et de secours, où il constitue l'encadrement intermédiaire. Il occupe également un emploi opérationnel de chef de groupe, c'est-à-dire qu'il coordonne les interventions de secours impliquant de 2 à 4 engins.

Le Capitaine est quant à lui un cadre supérieur (catégorie A de la fonction publique territoriale). Il occupe des fonctions de conception et de direction au sein du SDIS. Comme le Lieutenant, il a une activité opérationnelle de chef de groupe ou de chef de colonne (coordonne 2 à 4 groupes).

En quoi consiste exactement votre métier ?

David : Le rôle de l'officier en Centre d'Incendie et de Secours consiste à réaliser le management de proximité en lien avec son personnel et à réaliser des tâches transversales ou spécifiques sur différentes activités de type : opérationnelles, prévisionnelles, techniques, logistiques, formations, sports... Les fonctions de l'officier en unité territoriale sont riches en tout point et côtoient l'activité opérationnelle quotidienne. En parallèle, j'ai des fonctions opérationnelles de chef de groupe.

Martin : le rôle du service industrie est de faire de la prévention des risques. A ce titre, j'occupe un bureau à l'état-major départemental dans une équipe de 3 officiers. Nous réalisons des études de risques incendie pour les établissements nouveaux (à travers l'instruction des permis de construire). Nous conseillons également la DREAL sur le risque incendie. Ainsi, nous rendons un avis sur les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Notre activité consiste également à évaluer, avec la DREAL, les procédures d'urgences des industries (POI). Enfin, nous avons aussi un rôle de représentation de l'institution au sein de différentes instances : CSS, CODERST... A côté de mes missions fonctionnelles, je monte des gardes de chef de groupe. L'intérêt de ce poste est la variété des situations rencontrées et l'ouverture vers l'extérieur. Je travaille régulièrement avec des architectes, des bureaux de contrôle des industriels et des élus. C'est également un poste d'expert où j'acquière beaucoup d'expérience.

Quel est votre approche du risque ?

Le risque est omniprésent dans notre métier. Cependant, je pense que nous pouvons discerner 2 approches du risque au sein des SDIS.

La première est opérationnelle : en tant qu'officiers, nous sommes garants de la sécurité de nos agents. Agir sur le sinistre, sauver des vies, en limitant la prise de risque. C'est à nous d'évaluer rapidement l'état d'une situation et de

définir les moyens à engager. Nous sommes constamment dans cette balance bénéfice/risque vis-à-vis de la sécurité de la population : Dois-je engager un binôme dans un bâtiment menaçant de s'effondrer ?

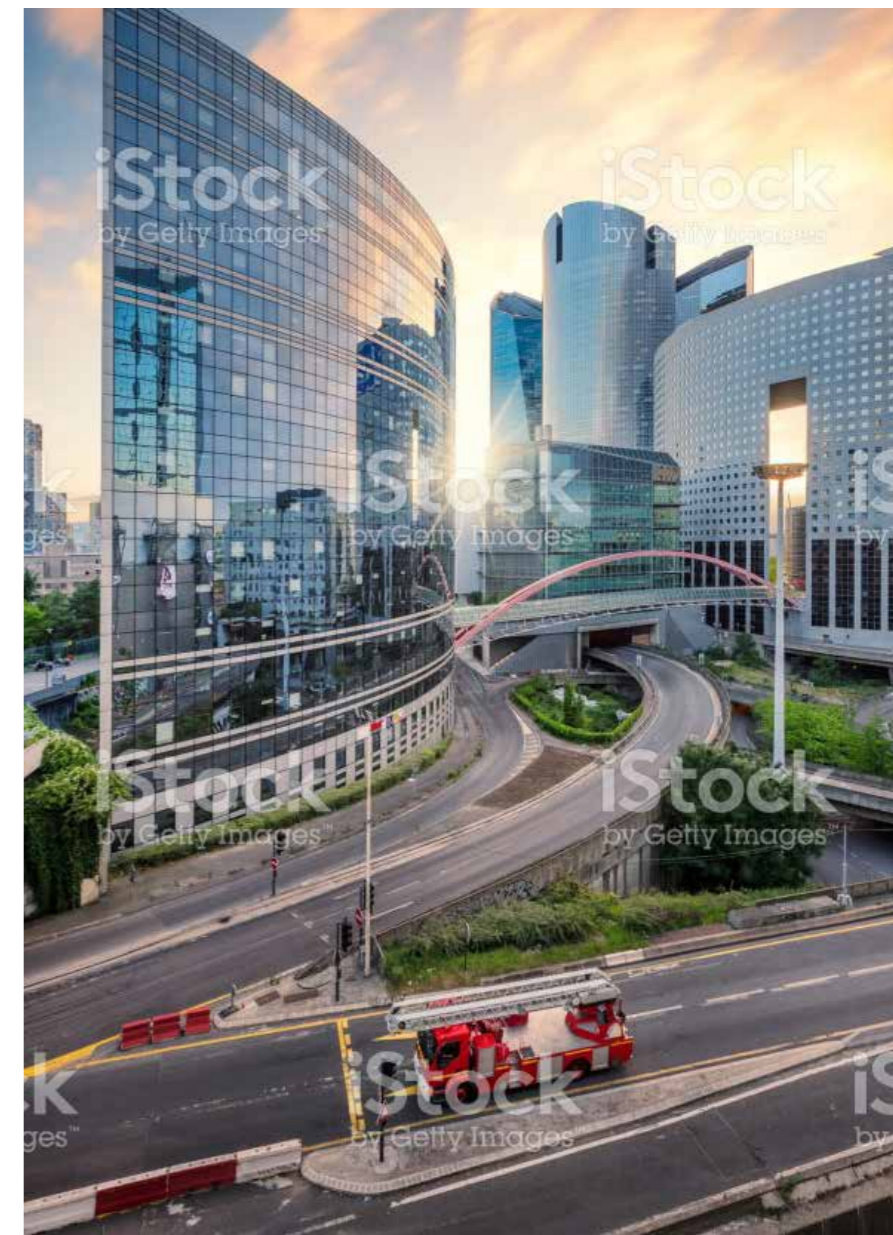
La seconde est une approche globale au sein du territoire. Les missions du SDIS sont les suivantes : prévention des risques de sécurité civile, protection des personnes, des biens et de l'environnement, lutte contre les sinistres de toute nature. Ainsi, les pompiers réalisent de nombreuses actions de prévention à destination des populations (comportements qui sauvent, secourisme), mais aussi de prévention des incendies en étant garant de l'application des règles de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP). Nous sommes aussi les techniciens et les ingénieurs du risque ! Nos services définissent des politiques de gestion des risques courants, naturels et technologiques. En s'appuyant sur les bassins de risques, les SDIS rédigent un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), qui dresse l'inventaire des risques et les objectifs à atteindre. A celui-ci, s'ajoute le Règlement Opérationnel qui fixe les délais et moyens d'intervention en tout point du territoire.

Quel est le profil des officiers de sapeurs-pompiers professionnels ?

Le profil de l'officier de sapeurs-pompiers était, hier, plutôt uniforme (généralement filière IUT HSE). Face à la complexité de nos domaines de compétences, nous voyons de plus en plus d'experts dans différentes spécialités : ingénieurs, juristes, cadres administratifs...

Parlez-nous des sapeurs-pompiers en quelques chiffres.

Nous sommes aujourd'hui environ 250 000 pompiers en France, nos statuts sont divers. 193 000 agents sont des volontaires. Ce sont des citoyens qui ont choisi de s'engager pour les autres sur leur temps libre. 40 000 sont des professionnels sous statut de la fonction publique territoriale. Enfin, 10 000 agents sont des militaires (la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille sont les plus représentatifs). Nous sommes sollicités toutes les 7 secondes en France et seulement 7 % de nos interventions concernent des incendies (80 % de secours à personnes). Notre périmètre d'action est très vaste. Le même service réalise des missions allant du secours (blessures, relevage de personnes, malaises...) à la lutte contre les risques majeurs tels que le risque chimique, radiologique ou naturel, en passant par la lutte contre les incendies.



Comment voyez-vous l'évolution de votre métier ?

Notre modèle rencontre plusieurs problématiques. Les SDIS sont aujourd'hui pris dans un étau. Les budgets alloués aux secours sont réduits d'année en année, mais le nombre d'interventions augmente, en particulier dans les zones urbaines.

A côté de cela nous devons faire face à l'évolution de la société : nos métiers sont de plus en plus spécialisés nécessitant des investissements conséquents et le mode de vie est de plus en plus individualiste, rendant difficile le recrutement de pompiers volontaires. Cela fait autant de nouveaux défis à relever pour de jeunes cadres !

Pour nous contacter :

David Cœur-Joly :

dcoeurjoly@sdis28.fr

Martin Lambert :

martin.lambert@sdis76.fr

Nous sommes également présents sur [linkedin](#). |

LES SDIS EN BREF :

1716 :

Création du corps des « Gardes Pompes », service public permanent et gratuit.

1790 :

L'organisation des secours est confiée aux communes.

1996 :

Départementalisation des corps communaux, création des SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours).

2004 :

La Loi de Modernisation de la Sécurité Civile (MOSC) affirme que la sécurité civile est l'affaire de tous et renforce la départementalisation.

Chiffres clés :

Le budget annuel de l'ensemble des SDIS de France est d'environ 5 milliards d'euro. Le coût des secours 81 € par an par citoyen.